

**Dépôt de la convention de stage à l'attention de
la coordination des stages du programme :**

Département de communication sociale et publique
Faculté de communication
1495, rue St-Denis, local J-3190
Courriel : communication.marketing@uqam.ca

Offre affichée par la Faculté

N° de l'offre

Stage sollicité par l'étudiant.e

Vérfié par : _____ Date : _____

1) INSCRIPTION AU STAGE ET COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT.E STAGIAIRE

ANNÉE : _____ TRIMESTRE : AUTOMNE HIVER ÉTÉ

NOM DE L'ÉTUDIANT.E _____ PRÉNOM _____ CODE PERMANENT _____

ADRESSE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____ SIGLE DU COURS-STAGE _____

TÉLÉPHONE _____ COURRIEL _____ Complétés : _____ Au présent trimestre : _____

NOMBRE DE CRÉDITS

2) COORDONNÉES DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL

Organisation : _____

Secteur d'activité : _____ Téléphone : _____

Superviseur.e : _____ Site Internet : _____

Titre : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Public Privé OBNL

3) DESCRIPTION DU STAGE

Fonction

ANNEXER LA DESCRIPTION DU STAGE EN INCLUANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS : TÂCHES SPÉCIFIQUES, EXIGENCES PARTICULIÈRES (LANGUES, DÉPLACEMENTS, ETC). LA DESCRIPTION DOIT ÊTRE ÉCRITE SUR PAPIER À ENTÊTE DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL, EN FORMAT WORD.

RÉMUNÉRATION : OUI SALAIRE HORAIRE _____ COMPENSATION MONÉTAIRE ou AUTRE _____

4) PÉRIODE DU STAGE ET HORAIRE DE TRAVAIL

DU _____ AU _____ Nombre d'heures/semaine : _____ Nombre de semaines : _____
Jour/mois/année Jour/mois/année

HORAIRE TEMPS PARTIEL (2 À 3 J/SEM) HORAIRE TEMPS COMPLET (4 À 5 J/SEM) TOTAL D'HEURES : _____

Durée normale : 140 h

5) SIGNATURE

En foi de quoi et en pleine connaissance du contenu de la présente convention, les parties s'engagent à respecter les conditions et les exigences qui y sont énoncées.

PERSONNE STAGIAIRE _____ DATE _____

COORDINATEUR.TRICE DES STAGES DU PROGRAMME _____ DATE _____

SUPERVISEUR.E AU SEIN DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL _____ DATE _____

Exigences d'engagement, d'encadrement et d'évaluation pour les activités de stage reconnu par le programme de baccalauréat en communication marketing

Dans le cadre du baccalauréat en communication marketing, le stage est une activité académique qui permet à l'étudiant.e stagiaire d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles, de développer **son esprit d'analyse et de synthèse** et d'accroître **son sens critique et des responsabilités** dans le cadre d'une expérience professionnelle réelle au sein d'une véritable organisation.

Le stage se compose d'un ensemble intégré d'activités scolaires qui ne se limitent pas au séjour en milieu de travail. **Le séjour en organisation ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen privilégié d'apprentissage.** Le stage répond donc à des objectifs pédagogiques précis et doit satisfaire à des exigences spécifiques en matière d'engagement, d'encadrement et d'évaluation.

Considérant la nature des stages réalisés où les étudiants.es sont intégrés.es aux activités régulières de l'organisation d'accueil et accomplissent des gestes professionnels sous supervision, le **programme suggère fortement la rémunération des stagiaires.** Par ailleurs, **les stages d'observation ne sont pas acceptés.**

L'objectif de ce document est de présenter les exigences, rédigées sous forme d'articles, qui règlent les rapports entre les différents acteurs liés au stage.

Les acteurs cités dans ce document sont :

L'Organisation d'accueil, représentée par la personne superviseuse du milieu de stage;

L'Étudiant.e stagiaire, représenté.e par l'étudiant.e inscrit.e au baccalauréat en communication marketing;

La Faculté de communication, représentée par la personne responsable de la coordination des stages du programme ou l'agent.e de stages, le cas échéant.

ARTICLE 1

La définition du stage et de ses objectifs est établie par la personne superviseuse de l'Organisme en collaboration avec l'Étudiant.e stagiaire et est jointe en annexe de la présente convention.

Les objectifs du stage doivent obligatoirement être liés au programme et au domaine d'études de l'Étudiant.e stagiaire : la communication marketing. Ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et réalisables. Aussi, le stage et ses objectifs doivent être réalisés à l'intérieur de la période établie par cette convention.

Le stage et ses objectifs devront être soumis à la personne responsable de la coordination des stages pour approbation avant le début du stage. Aucun stage n'est autorisé rétroactivement.

ARTICLE 2

Pour l'atteinte des objectifs pédagogiques exigés par la Faculté de communication, le stage doit être d'une durée minimale de 280 heures.

Le rythme du stage peut être à temps complet ou à temps partiel, selon l'entente établie entre l'Organisme et l'Étudiant.e stagiaire.

Le stage doit se terminer dans un délai de 20 semaines (sauf exception autorisée par la personne responsable de la coordination des stages).

ARTICLE 3

L'Organisation s'engage à :

1. Nommer la personne superviseur;
2. Établir avec l'Étudiant.e stagiaire la description du stage et ses objectifs;
3. Permettre à l'Étudiant.e stagiaire d'acquérir une expérience de travail pendant la période établie par cette convention;
4. Collaborer avec la Faculté de communication à la formation pratique de l'Étudiant.e stagiaire et à fournir un stage d'apprentissage et de perfectionnement devant servir de complément aux études universitaires de l'Étudiant.e stagiaire;
5. Assurer un environnement d'apprentissage et de travail sécuritaire et exempt de toute forme de harcèlement;
6. Planifier l'arrivée de l'Étudiant.e stagiaire;
7. Veiller à ce que l'Étudiant.e stagiaire reçoive une supervision, un encadrement et un appui adéquats pendant toute la durée du stage;
8. Fournir à l'Étudiant.e stagiaire l'espace et le matériel de travail nécessaire à la réalisation du stage et lui permettre d'œuvrer au sein d'un équipe de l'Organisation d'accueil (aucun télétravail n'est accepté);
9. Informer l'Étudiant.e stagiaire des politiques et des procédures administratives qui lui sont applicables;
10. Donner à l'Étudiant.e stagiaire une formation pour qu'il/elle puisse remplir adéquatement les objectifs du stage;
11. Conseiller et répondre aux questions de l'Étudiant.e stagiaire et discuter avec lui/elle des facteurs organisationnels afin de l'aider à bien fonctionner dans l'Organisation d'accueil;
12. Informer immédiatement la personne responsable de la coordination des stages de toute difficulté non réglée;
13. Remplir et remettre au moment exigé la grille évaluant l'Étudiant.e stagiaire envoyée par la personne responsable de la coordination des stages;
14. Assurer la réalisation du stage dans les conditions faisant l'objet de la présente convention et signaler tous changements à personne responsable de la coordination des stages.

ARTICLE 4

La Faculté de communication, par l'intermédiaire de la personne responsable de la coordination des stages, s'engage à :

1. Offrir une séance de préparation à l'Étudiant.e stagiaire;
2. Voir à ce que l'Organisation d'accueil et l'Étudiant.e stagiaire établissent et respectent les objectifs du stage comme établis à l'article 1 et au document joint en annexe;
3. Exercer un suivi du stage et s'assurer que le stage se déroule selon les termes et les conditions de la présente convention;
4. Évaluer les stages et les milieux de stage.
5. Respecter le caractère confidentiel de toute information spécifique à l'Organisation d'accueil et présente dans le rapport de stage.

ARTICLE 5

L'Étudiant.e stagiaire s'engage à,

avant d'entreprendre le stage :

1. Avoir complété au moins 60 crédits et réalisé le cours COM4065 Plan de communication;
2. Respecter les conditions d'éligibilité au cours-stage;
3. Contribuer à la réalisation des objectifs du stage, notamment en se préparant à vivre cette expérience;
4. Assister à la séance de préparation au stage organisée par la personne responsable de la coordination des stages;
5. Trouver un milieu de stage qui répond aux conditions du programme de baccalauréat en communication marketing et, suivant la définition du stage et de ses objectifs avec l'Organisation d'accueil, remplir la présente convention;
6. Signer la présente convention et la faire signer par l'Organisation d'accueil, puis la soumettre pour approbation à la personne responsable de la coordination des stages.

pendant le stage et après la fin du stage :

7. Ne pas être inscrit.e à plus de 15 crédits (4 cours dont le stage) durant la session du stage (automne, hiver). À la session intensive d'été, le cours stage doit être suivi seul;
8. Exécuter le travail prévu dans la description du stage en annexe;
9. Participer activement à l'expérience de stage;
10. Respecter le caractère confidentiel de toute information considérée comme tel par l'Organisation d'accueil, que cette information ait été recueillie dans des dossiers ou autrement au cours de l'exercice de ses fonctions à l'occasion du stage;
11. S'abstenir de diffuser des documents ou des informations pouvant porter préjudice à l'Organisation d'accueil, aux personnes y œuvrant ou à ses collègues étudiants;
12. Avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisme d'accueil, qui sont respectueux et qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de la Faculté de communication;
13. Communiquer immédiatement avec la personne responsable de la coordination des stages en cas de problème que l'Étudiant.e stagiaire ne parvient pas à résoudre;
14. Réaliser le stage jusqu'à la date de fin prévue par la présente convention de stage;
15. Remettre à la personne responsable de la coordination des stages le rapport final, selon les exigences définies dans le plan de cours du cours COM6080.

ARTICLE 6

La Faculté de communication n'assume aucune responsabilité envers l'Étudiant.e stagiaire ou envers l'Organisation d'accueil autre que ce qui est énoncé dans les articles de cette convention.

ARTICLE 7

La Faculté de communication déclare que l'Étudiant.e stagiaire est protégé.e par une assurance en responsabilité civile et professionnelle, ces polices étant détenues par l'Université et à ses frais.

ARTICLE 8

Dans l'éventualité où l'Étudiant.e stagiaire manquerait aux règlements, aux politiques et aux procédures de l'Organisation d'accueil (insubordination, négligence dans l'exécution du travail, défaut d'exécuter les tâches demandées, retards ou absences injustifiés, comportement inadéquat envers des collègues de travail ou des supérieurs, etc.), la Faculté de communication et/ou l'Organisation d'accueil se réservent le droit de mettre fin en tout temps au stage en présentant les raisons de la résiliation du stage.

ARTICLE 9

Dans le cas où l'Organisation d'accueil ne satisfait pas à ses obligations, l'Étudiant.e stagiaire pourra faire une demande de résiliation de stage à la personne responsable de la coordination des stages en y expliquant les raisons de cette demande. Il reviendra à cette personne, de concert avec la Faculté de communication, de déterminer si la raison évoquée dans la demande est valable ou non et si le stage sera résilié ou non. S'il y a résiliation du stage, l'Étudiant.e stagiaire devra réaliser les heures restantes dans un autre milieu de stage pour satisfaire aux exigences du cours-stage. La Faculté de communication n'est pas tenue de trouver un autre stage pour l'Étudiant.e stagiaire.

ARTICLE 10

Les coûts indirects et afférents engendrés par les stages sont assumés par l'Organisme d'accueil. La Faculté de communication n'offre, quant à elle, aucune compensation à l'Organisme d'accueil.

ARTICLE 11

Toute modification à la présente convention de stage devra faire l'objet d'une nouvelle convention écrite entre les parties. Une des parties pourra soumettre une demande de modification à la personne responsable de la coordination des stages par écrit.